



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 80744

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016. Paru au *Journal officiel* le 28 mai 2015, le taux annuel de l'aide au mérite attribuée aux étudiants boursiers bacheliers mention très bien en 2015 est fixé à 900 euros. Il était de 1800 euros en 2014. Cette décision est incompréhensible. À l'heure où la représentation nationale se préoccupe du problème que constitue la fuite à l'étranger des forces vives de notre pays, le signal qui est envoyé à la jeunesse la plus engagée et travailleuse apparaît particulièrement désastreux. Les bourses au mérite sont une manière efficace de stimuler et récompenser les jeunes. Or les diminuer de moitié montre le peu de considération du Gouvernement pour les plus méritants. Cette décision nécessite donc d'être modifiée dans les meilleurs délais. C'est la raison pour laquelle il lui demande de revenir sur cette mesure injuste et injustifiée.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80744

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4247

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)